

Le débat public
sur le projet de
contournement routier
de **Nice**

Nice
et le projet de
contournement routier
de **Nice**

**A quelles conditions
le projet de contournement
pourrait-il consolider
l'attractivité
de la
Côte d'Azur ?**

Une commission particulière

Président

Jean-Claude Coquet

Ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts à la retraite.

Jean-Pierre Clarac

*Paysagiste conseil.
Directeur d'un atelier
installé à Sophia-Antipolis*

Membres

Michel Meinardi

*Ingénieur biologiste
et universitaire
à la retraite*

Xavier Godard

*Directeur de recherche
à l'Institut national
de recherche sur
les transports
et leur sécurité (INRETS)*

Jean-Pierre Zirotti

*Professeur de sociologie
à l'université
de Nice
Sophia-Antipolis*

Le débat public
sur le projet de
contournement routier
de **Nice**

Le débat public... pratique

Commission particulière du débat public

9, avenue Henri-Matisse

Immeuble Le Matisse

06200 - Nice

0800 778 002 appel gratuit

www.debatpublic-pcrnice.org

contact@debatpublic-pcrnice.org

Le débat public
sur le projet de
contournement routier
de **Nice**

Les étapes du débat public

5 janvier 2005

La CNDP décide que le projet de contournement routier de Nice sera soumis à un débat public...

Février/avril 2005

La CNDP met en place la CPDP

Octobre 2005

La CNDP considère que le dossier présenté par le maître d'ouvrage peut être soumis au débat

Novembre 2005

Février 2006

Le débat public est ouvert

Mars/avril 2006

Dans les deux mois qui suivent la clôture du débat le compte rendu et le bilan du débat sont publiés et adressés au maître d'ouvrage

Mai/juillet 2006

Dans les trois mois suivants, le maître d'ouvrage doit faire connaître sa décision : abandonner, différer ou poursuivre, sous quelles formes et dans quelles conditions

Le débat public
sur le projet de
contournement routier
de **Nice**

Les documents écrits du débat

> Le dossier du maître d'ouvrage (108 pages) et son résumé (8 pages)

> Le Journal du débat public (un numéro par mois)

> « Le mode d'emploi du débat public »

> Les cahiers d'acteurs

> Les cahiers d'experts

OU ? COMMENT ? • A la CPDP • Sur son site internet • Sur demande à la CPDP ou sur abonnement pour le Journal, les cahiers d'acteurs ou les cahiers d'experts

Le débat public
sur le projet de
contournement routier
de **Nice**

Le programme des réunions publiques

N°	TYPE	THÈME	VILLE	ADRESSE	DATE
1	Ouverture	Présentation du débat public et du dossier du maître d'ouvrage.	Nice	Acropolis salle Athéna	Lun. 07/11/2005 18h30 à 22h
2	Proximité et thématique	Quel projet de territoire pour les Alpes-Maritimes ?	Cannes	Espace Miramar 65, bd de la Croisette	Lun. 14/11/2005 19h à 22h
3	Proximité et thématique	Quel transport de marchandises, quel trafic poids lourds en 2020 ? Quel rééquilibrage en faveur des transports maritime et ferroviaire ?	Antibes	Palais des congrès salle de conférence	Jeu. 24/11/2005 19h à 22h
4	Proximité et thématique	Comment nous déplacerons-nous en 2020 ? Toujours en voiture... ou autrement ?	Valbonne	Espace de la Vignasse cinéma du Pré des Arts	Mar. 29/11/2005 19h à 22h
5	Proximité et thématique	Les transports en commun : quelle alternative offrent-ils ?	Cagnes sur Mer	Cinéma Espace Centre 5, av de Verdun	Lun. 5/12/2005 19h à 22h
6	Proximité et thématique	Quelles conséquences du projet sur l'environnement et le cadre de vie ? Quelles ambitions pour les ouvrages d'art, la sécurité et l'exploitation de l'autoroute ?	Mouans Sartoux	Salle Léo-Lagrange derrière la rue des Écoles	Lun. 16/01/2006 19h à 22h
7	Proximité et thématique	A quelles conditions le projet de contournement pourrait-il consolider l'attractivité de la Côte d'Azur ?	Nice	Palais Nikaia	Lun. 30/01/2006 19h à 22h
8	Proximité et thématique	Combien cela coûte et combien cela rapporte ? Quel financement pour le projet ?	Nice	UNSA Amphithéâtre 3 Pôle St-Jean-d'Angély	Lun. 6/02/2006 19h à 22h
9	Clôture	Les enseignements du débat	Nice	Acropolis salle Athéna	Lun. 27/02/2006 19h à 22h

Les trois réunions publiques finales

Quelles conséquences du projet sur l'environnement et le cadre de vie ?
Quelles ambitions pour les ouvrages d'art, la sécurité et l'exploitation de l'autoroute ?

Mouans
Sartoux

Salle Léo-Lagrange
derrière la rue des Écoles

Lun. 16/01/2006
19h à 22h

A quelles conditions le projet de contournement pourrait-il consolider l'attractivité de la Côte d'Azur ?

Nice

Palais Nikaia

Lun. 30/01/2006
19h à 22h

Combien cela coûte et combien cela rapporte ?
Quel financement pour le projet ?

Nice

UNSA
Amphithéâtre 3
Pôle St-Jean-d'Angély

Lun. 6/02/2006
19h à 22h

Le débat public
sur le projet de
contournement routier
de **Nice**

Nice
et le projet de
contournement routier
de **Nice**

**A quelles conditions
le projet de contournement
pourrait-il consolider
l'attractivité
de la
Côte d'Azur ?**

Le débat public
sur le projet de
contournement routier
de **Nice**

Le projet de contournement routier de **Nice**

Il est présenté par
la DDE des Alpes-
Maritimes pour
le compte du maître
d'ouvrage, le Ministère
des transports et
de l'équipement

Le **public**

C'est vous. Et ce sont aussi
tous ceux qui vous
représentent : élus,
représentants professionnels,
syndicaux et associatifs

La **Commission particulière du débat public**

Désignée par la CNDP,
la CPDP est garante,
avec elle, de la qualité
du débat, de l'information
et de la participation
du public

Une commission particulière

Président

Jean-Claude Coquet

Ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts à la retraite.

Jean-Pierre Clarac

*Paysagiste conseil.
Directeur d'un atelier
installé à Sophia-Antipolis*

Membres

Michel Meinardi

*Ingénieur biologiste
et universitaire
à la retraite*

Xavier Godard

*Directeur de recherche
à l'Institut national
de recherche sur
les transports
et leur sécurité (INRETS)*

Jean-Pierre Zirotti

*Professeur de sociologie
à l'université
de Nice
Sophia-Antipolis*

La CPDP pratique...

9, avenue Henri-Matisse
Immeuble Le Matisse
06200 - Nice

0800 778 002 appel gratuit

www.debatpublic-pcrnice.org

contact@debatpublic-pcrnice.org

Les missions de la CNDP et de la CPDP

Appliquer la loi

Les articles du Code de l'environnement créés par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (qui a complété la loi Barnier de 1995)

Que dit la loi ?

- Les **projets importants** doivent être soumis à un **débat public**
- La CNDP est une **autorité administrative indépendante**, garante de la bonne organisation et de la qualité du débat public
- **L'animation du débat** peut être confiée à une Commission particulière (CPDP)
- **La CNDP et la CPDP sont neutres** et ne se prononcent pas sur le fond
- **Le maître d'ouvrage décide**, après le débat, des suites à donner

Les étapes du débat public

5 janvier 2005

La CNDP décide que le projet de contournement routier de Nice sera soumis à un débat public...

Février/avril 2005

La CNDP met en place la CPDP

Octobre 2005

La CNDP considère que le dossier présenté par le maître d'ouvrage peut être soumis au débat

Novembre 2005

Février 2006

Le débat public est ouvert

Mars/avril 2006

Dans les deux mois qui suivent la clôture du débat le compte rendu et le bilan du débat sont publiés et adressés au maître d'ouvrage

Mai/juillet 2006

Dans les trois mois suivants, le maître d'ouvrage doit faire connaître sa décision : abandonner, différer ou poursuivre, sous quelles formes et dans quelles conditions

Les rôles de la CPDP

- Assurer l'organisation pratique et l'animation du débat
- Mettre en place des moyens d'expression accessibles à tous, notamment des réunions publiques
- Diffuser une information complète, transparente et objective
- Etablir, à la fin du débat, un compte rendu exhaustif de son déroulement et des opinions émises

Les principes du débat public

- > **Neutralité** La CPDP ne prend pas partie sur le projet
- > **Indépendance** La CPDP et ses membres sont indépendants du maître d'ouvrage
- > **Transparence** Toutes les informations doivent être claires et accessibles
- > **Equivalence** Toute personne a le droit de donner son avis de poser une question et d'émettre des propositions
- > **Argumentation** Toutes les prises de position doivent être argumentées

Comment s'informer ?

- > En lisant les documents diffusés par la CPDP
- > En posant des questions par courrier, carte T, courriel, Internet, téléphone, et oralement ou par écrit lors des réunions publiques
- > En visitant le site de la CPDP et du débat public www.debatpublic-pcrnice.org
- > En consultant les études du maître d'ouvrage au siège de la CPDP

Les documents écrits du débat

> Le dossier du maître d'ouvrage (108 pages) et son résumé (8 pages)

> Le Journal du débat public (un numéro par mois)

> « Le mode d'emploi du débat public »

> Les cahiers d'acteurs

> Les cahiers d'experts

OU ? COMMENT ? • A la CPDP • Sur son site internet • Sur demande à la CPDP ou sur abonnement pour le Journal, les cahiers d'acteurs ou les cahiers d'experts

Comment participer ?

> En venant aux réunions publiques

- Chacun a la possibilité de s'exprimer • Tout est enregistré et classé dans le dossier du débat

> En formulant des avis

- Par courrier • Par carte T • Par courriel • Par Internet • Par téléphone
- Tous les avis sont enregistrés et classés dans le dossier du débat

> En produisant des cahiers d'acteurs

- Des documents de quatre pages pour permettre aux personnes morales d'exposer et d'argumenter un point de vue

Le programme des réunions publiques

N°	TYPE	THÈME	VILLE	ADRESSE	DATE
1	Ouverture	Présentation du débat public et du dossier du maître d'ouvrage.	Nice	Acropolis salle Athéna	Lun. 07/11/2005 18h30 à 22h
2	Proximité et thématique	Quel projet de territoire pour les Alpes-Maritimes ?	Cannes	Espace Miramar 65, bd de la Croisette	Lun. 14/11/2005 19h à 22h
3	Proximité et thématique	Quel transport de marchandises, quel trafic poids lourds en 2020 ? Quel rééquilibrage en faveur des transports maritime et ferroviaire ?	Antibes	Palais des congrès salle de conférence	Jeu. 24/11/2005 19h à 22h
4	Proximité et thématique	Comment nous déplacerons-nous en 2020 ? Toujours en voiture... ou autrement ?	Valbonne	Espace de la Vignasse cinéma du Pré des Arts	Mar. 29/11/2005 19h à 22h
5	Proximité et thématique	Les transports en commun : quelle alternative offrent-ils ?	Cagnes sur Mer	Cinéma Espace Centre 5, av de Verdun	Lun. 5/12/2005 19h à 22h
6	Proximité et thématique	Quelles conséquences du projet sur l'environnement et le cadre de vie ? Quelles ambitions pour les ouvrages d'art, la sécurité et l'exploitation de l'autoroute ?	Mouans Sartoux	Salle Léo-Lagrange derrière la rue des Écoles	Lun. 16/01/2006 19h à 22h
7	Proximité et thématique	A quelles conditions le projet de contournement pourrait-il consolider l'attractivité de la Côte d'Azur ?	Nice	Palais Nikaia	Lun. 30/01/2006 19h à 22h
8	Proximité et thématique	Combien cela coûte et combien cela rapporte ? Quel financement pour le projet ?	Nice	UNSA Amphithéâtre 3 Pôle St-Jean-d'Angély	Lun. 6/02/2006 19h à 22h
9	Clôture	Les enseignements du débat	Nice	Acropolis salle Athéna	Lun. 27/02/2006 19h à 22h

Les trois prochaines réunions publiques

Quelles conséquences du projet sur l'environnement et le cadre de vie ?
Quelles ambitions pour les ouvrages d'art, la sécurité et l'exploitation de l'autoroute ?

Mouans
Sartoux

Salle Léo-Lagrange
derrière la rue des Écoles

Lun. 16/01/2006
19h à 22h

A quelles conditions le projet de contournement pourrait-il consolider l'attractivité de la Côte d'Azur ?

Nice

Palais Nikaia

Lun. 30/01/2006
19h à 22h

Combien cela coûte et combien cela rapporte ?
Quel financement pour le projet ?

Nice

UNSA
Amphithéâtre 3
Pôle St-Jean-d'Angély

Lun. 6/02/2006
19h à 22h